



Compte Rendu CE du 24/05/18

Déclaration préalable :

Suite à l'annonce de la Ministre du Travail, Mme Pénicaud, et du Directeur Général, Jean Bassères, du projet de suppression de 4000 postes à Pôle Emploi sur les 3 prochaines années, la CGT considère qu'il est inconcevable de supprimer des postes alors même que nous n'arrivons pas à accompagner tous les demandeurs d'emploi ni répondre à toutes leurs sollicitations au regard de nos missions de service public.

En effet, la baisse annoncée des demandeurs d'emploi en catégorie A ne compense en rien la hausse constatée sur les catégories B et C alors que Pôle Emploi a déjà connu une baisse de 297 ETPT de son plafond d'emploi sur 2018.

Les conseillers GDD croulent sous les demandes et attentes en dépit d'indicateurs déconnectés de la réalité. La preuve en est que le dispositif trajectoire GDD ne peut être déroulé tel que prévu.

Les tailles de portefeuilles des conseillers continuent d'exploser.

Les effectifs des équipes entreprises sont insuffisants eu égard à leur mission.

Les fonctions support soumises elles aussi à des réorganisations permanentes et successives sont en souffrance.

Les managers et les encadrants ne peuvent pas être la variable d'ajustement de la baisse des effectifs annoncés.

De ce fait les élus CGT Pôle Emploi Normandie, revendiquent :

- L'arrêt des suppressions d'emplois,
- La fin du recours aux contrats précaires,
- Des embauches en CDI,
- La revalorisation des salaires et traitements,
- L'arrêt du recours à la sous-traitance,
- L'abrogation du jour de carence pour les agents publics de Pôle Emploi.

Alors que nous avons appris ces suppressions de poste par voie de presse, nous déplorons que la Direction ait refusé de recevoir la délégation des agents en grève lors du mouvement du 22 mai 2018. La Direction manifeste ainsi, à notre sens, une fois de plus son mépris des élus du personnel et des agents.

La Directrice Régionale dément l'annonce de la Ministre du Travail concernant la suppression des 4 000 postes qui ne serait qu'un effet d'annonce dans les médias. Elle précise qu'une baisse constatée de la DEFM ne signifie pas pour autant une baisse de charge réelle du travail confié à Pôle Emploi. A ce jour, aucune décision n'est prise...

1 – Consultation sur la politique économique et financière.

A la demande des élus CGT, la Direction a confirmé qu'il s'agit d'une information et non d'une consultation. La consultation aura donc lieu au CE de juin 2018.

La Direction fait part d'une baisse des charges du personnel. Celle-ci est liée à la disparition des CAE et au non remplacement des postes dictés par la Loi de Finances 2018 et à l'effet Noria qui veut qu'un nouveau recruté est moins payé qu'un agent en fin de carrière.

La Direction se félicite de la baisse des frais de fonctionnement due notamment à la numérisation des AE...

Un plan d'économie régional a été mis en place qui vise à réduire les frais de personnel en matière de déplacement (cf note régionale), ce qui interroge eu égard à la nouvelle dimension de la région Normandie.

La Direction se félicite de la diminution des frais d'affranchissement grâce à la dématérialisation et à une anticipation sur une (*hypothétique*) baisse de la DEFM...

Devant la baisse de 3% du budget nettoyage, les élus CGT demandent à la Direction de s'assurer que les moyens nécessaires sont alloués aux personnels d'entretien des locaux pour exercer leur activité de manière satisfaisante. La CGT demande qu'une clause éthique soit prise en considération dans l'attribution des marchés. La Direction semble entendre notre alerte sur les moyens alloués, moins sur la notion d'éthique.

En ce qui concerne le paiement des prestations, les élus CGT demandent à la Direction quelle est la part des prestations payées à terme, avec résultat et les pénalités. Ce à quoi la Direction refuse de répondre et considère que cela ne concerne pas l'examen du budget...

3 – Consultation sur la mobilisation d'heures supplémentaires les 16 et 17 juin 2018.

Trois agents ont été mobilisés pour effectuer des heures supplémentaires dans le cadre du déploiement de la prochaine version informatique le samedi 16 juin et peut être le dimanche 17 juin 2018.

Un jour de repos compensateur (*par anticipation !*) pourra être posé le 11 ou 13 juin par les collègues sans doute pour être en meilleure forme...

Les élus CGT se sont abstenus sur ce vote considérant que les jours de repos compensateur doivent être accolés à l'activité concernée et non pris par anticipation à la convenance de la Direction.

La CGT rappelle son opposition de principe aux heures supplémentaires et au travail le dimanche.

Néanmoins, nous approuvons le fait que les tests aient lieu en dehors des heures d'ouverture des agences, évitant ainsi les perturbations au service rendu.

4 – Point sur la Bourse de l'Emploi (BDE) mars 2018.

40 postes diffusés : 26 pourvus, 10 en rediffusion et 4 postes retirés (Rouen Cauchoise, Dieppe, le Havre Souday et Bernay).

En ce qui concerne les 4 postes retirés, 2 sont dus à une erreur de diffusion (postes déjà pourvus pour Le Havre et Bernay) et 2 sont retirés à la demande des DT qui ont « révisé » leur priorité pour un meilleur équilibre sur le territoire... Nous ne doutons pas que les agences concernées apprécieront ce sacrifice.

Une nouvelle BDE aura lieu en juin pour les postes en rediffusion et les postes qui se libèrent.

5 – Point : sur les ASC et les demandes d'aides et secours.

Aides et secours :

1 dossier présenté : avis défavorable à l'unanimité.

6– Questions diverses.

La Direction nous informe de la semaine de la qualité de vie au travail : du 11 au 15/06/18.

Devant la demande des élus CGT sur la forme à prendre par cette semaine de qualité de vie au travail, le DRAPS nous répond : communication régionale via intranet, groupes d'expression avec animateurs qui suivront une formation les 13 et 14/06/18, interview... Encore de l'affichage : les élus CGT doutent qu'une page intranet suffise à résorber le mal-être au travail !

La Direction nous informe également qu'elle envisage un CE extraordinaire le lundi 18/06/18 concernant le projet d'organisation de la Direction Régionale Normandie.

Nous vous invitons à faire remonter vos questions et observations auprès de l' élu de votre choix.

La Direction revient vers nous après avoir consulté la DG sur le programme PERSE qui relève du projet Pôle Emploi 2020.

Elle souligne que c'est uniquement une évolution de BUDI pour mieux informer et aiguiller à l'accueil.

Elle nous assure que la consultation systématique serait faite uniquement pendant la phase de test pour vérifier la pertinence de ses données.

Les élus CGT demandent à nouveau que le devenir des plates-formes de production soit mis à l'ordre du jour d'un prochain CE. La Direction nous répond que c'est à l'ordre du CCE de ce jour, ce point sera donc mis à l'ordre du jour du CE de juin 2018

Les élus CGT réinterrogent la Direction sur les questionnaires ORS. La Direction nous garantit l'anonymat pour les agents et le caractère nominatif pour les managers.

Les résultats seront présentés au CODIR.

Pour la énième fois, nous demandons à la Direction de nous présenter le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée mis en place à Mondeville depuis plusieurs mois. La Direction nous assure

qu'un point d'étape sera fait en CE. La CGT souligne l'ironie de nous proposer un point d'étape sans qu'aucune présentation initiale sur le sujet n'ait déjà eu lieu.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CE se tiendra le 28 juin 2018

Vos élus CGT au CE :

David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc, Karine Le Pennuisic, Chrystelle Petit

Représentant syndical : Stéphanie Dorin



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Site, Service, Unité :.....

Tel :.....

E-Mail :.....@

A retourner auprès du militant de votre choix.